

Réunion du : 24 septembre 2026 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 6

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD, TREPKA (voie électronique)

Secrétaire de séance : Mme Anaïs TENAILLE

REGLEMENTS 2026/2027

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE (art. 4.1.4 des Règlements du DNF)

Règles communes aux compétitions à 11 et à 8

Pour pouvoir être examinée par le Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match ou d'inversion obligatoirement validée par le club adverse devra être reçue au plus tard le mercredi minuit précédant la date initiale de la rencontre via FOOTCLUBS.**

Par dérogation au texte ci-dessus, une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Tant pour le football à 8 qu'à 11, une rencontre ne pourra être reportée qu'une seule fois maximum à la demande des clubs (sauf report du fait du District).

Un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel, sans accord de la Commission, est susceptible de non-homologation, de perte du match et de sanctions financières.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux articles 3.1.1 c et 3.4.1.i relatif aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 2.9 relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre sans préjudice de la perte éventuelle du match à l'une ou l'autre, voire aux deux équipes au vu des circonstances.

1 – FOOT A 11

1.1. Matchs non joués

Championnat U18 poule A

UCS COSNE 1 / CS CORBIGNY 1 - match n° 79235351 du 12/09/26 – fixé au 17/10/2026.

FC DECIZE 2 / AS CHARRIN 1 – match n°79235355 du 19/09/2026 – fixé au 17/10/2026

Championnat U18 poule B

JS MARZY 1 / E. GUERIGNY URZY 1 – match n°79235845 du 12/09/2026 – fixé au 14/11/2026.

FC NEVERS BANLAY 1 / US COULANGES 1 - match n° 79235846 du 12/09/26 – fixé au 17/10/2026.

Championnat U15 D2 poule A

E. ST BENIN 2 / V PREMERY 1 – match n°79236272 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

AS CLAMECY 1 / E. ST PIERRE 1 – match n°79236271 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

ASL ST PERE 1 / AS POUILLY 1 – match n°79236273 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

ASL ST PERE 1 / AS CLAMECY 1 – match n°79236276 du 19/09/2026 – fixé au 05/12/2026

Championnat U15 D2 poule B

CS CORBIGNY 1 / E. MARZY 1 – match n°79236380 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

E. CERCY 1 / FC CHATEAU ARLEUF 1 – match n°79236382 du 19/09/2026 (terrain imprat.) – fixé au 17/10/2026

1.2. Demandes de modifications de rencontres

Championnat U18 poule A

US COULANGES 2 / FC DECIZE 2 – match n°79235361 du 26/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 17h.

Accord de la Commission.

CHATEAU ARLEUF 1 / LA CHARITE 1 – match n°79235363 du 26/09/2026

En raison de la programmation d'un match U15 à 16h sur les mêmes installations, la Commission avance cette rencontre U18 à 13h30.

Championnat U15 D1

VAUZELLES 2 / NEVERS BANLAY 1 – match n°79236136 du 26/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer à 12h et inverser cette rencontre afin qu'elle se déroule à Nevers Banlay.

Accord de la Commission, match retour à Vauzelles.

AFGP58 1 / COULANGES 1 – match n°79236137 du 26/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.

Accord de la Commission.

Championnat U15 D2

E. ST BENIN 2 / CLAMECY 1 – match n°79236277 du 26/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 17h

1.3. Coupe Gambardella : reprogrammation de rencontres

En raison du 2^{ème} tour de la Coupe Gambardella le 27/09/2026, les rencontres suivantes du 26/09/2026 sont reprogrammées le 24/10/2026 :

Championnat U18 poule A

E. LA MACHINE 1 / UCS COSNE 1 – match n° 79235359

AS CHARRIN 1 / CS CORBIGNY 1 – match n° 79235360

Championnat U18 poule B

FC NEVERS BANLAY 1 / JS MARZY 1 – match n° 79235853

ESN 58 1 / US COULANGES 1 – match n° 79235855

1.4. Courriel

- Du club de Cercy nous informant d'un arrêté municipal sur ses installations le samedi 19 septembre en raison de la semence d'engrais.

La Commission déplore la transmission tardive de l'arrêté et de ne pas avoir joué sur un autre terrain de l'entente (Chatillon ou Moulins Engilbert).

2 – FOOT A 8

2.1 Forfait

Triangulaire U13 D2

Forfait déclaré du club de GUERIGNY URZY pour la triangulaire à Corbigny.

Amende 45€

2.2 Courrier

- Du club de Guérigny Urzy : pris note.
- Des clubs de Chaulgnes et St Eloi. La Commission annule l'homologation des ententes ST ELOI / CHAULGNES en U7/U9/U11/U13

La Présidente,
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance
Anaïs TENAILLE



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.